

# Inscriptions

Voici donc les informations pour tous nos adhérents, les anciens et les futurs, concernant la date de reprise des cours.

SAISON 2018 / 2019

Les inscriptions sont ouvertes. Début des cours le samedi 08 septembre 2018 à 9 h 20

Les inscriptions restent ouverte en cours d'année en fonction de nos effectifs

N'hésitez pas à nous contacter Les inscriptions restent ouvertes durant toute l'année, même si les cours ont déjà débuté depuis septembre. COURS de COMBAT RUSSE TOUS LES SAMEDI MATIN DE 10H à MIDI

Nous vous invitons à vous présenter à 9H30, précises sur le parking "visiteurs" à l'entrée de l'Ecole Nationale de Police de NIMES, Rue Clément ADER, face à l'Intermarché NIMES SOLEIL.

Notez que pour des raisons de sécurité vous devez être ponctuels et vous présenter entre 9h30 et 9h45 maximum.

Téléchargez le plan de localisation de l'E.N.P en cliquant sur ce logo :

Les cours se déroulent, pour adultes et ados (à partir de 14 ans) , tous les Samedi matin de 10h à midi

Anticipez la rentrée et contactez au plus tôt votre médecin afin d'obtenir le certificat médical d'aptitude à la pratique des "sports de combat" obligatoire dès les premiers entraînements.

Le nécessaire pour vous inscrire à l'AR2...

La cotisation annuelle 2017/2018 est de 180 € . Ce tarif comprend l'inscription ainsi que l'assurance souscrite par l'AR2, qui vous assure en cas de blessure, et cela dès votre premier jour d'entraînement.

10 € supplémentaires seront demandés pour obtenir le laissez passer au sein de l'ENP. Ce badge est en location / achat et sera valable durant toute la saison en cours, et les années à venir si vous restez affiliés à l'AR2, seulement en accès restreint le samedi matin de 10h à midi. Il sera restitué obligatoirement à l'ENP en cas de cessation d'activité au sein de l'AR2. Notre assureur, la MDS, couvre aussi les « intervenants » ou « participants » occasionnels lors de stages organisés par l'AR2 par exemple.

Renseignements et plaquette d'information de l'AR2 :

Pour conserver plus de renseignements sur l'AR2 vous pouvez télécharger, en cliquant : [ICI](#) , notre plaquette d'information complète ou utiliser la rubrique contact de notre site. Votre dossier d'inscription complet en téléchargement :

Pour vous inscrire vous devez remplir un formulaire d'inscription mentionnant toutes les formalités nécessaires, et lire le règlement intérieur de l'AR2 qui vous devez conserver. Téléchargez ces documents en cliquant [ICI](#) et pensez à déposer votre dossier complet dès les premiers entraînements.

Pratiquants mineurs, ceci vous concerne :

Le cours est ouvert aux ados à partir de 15 ans, ou 14 ans s'ils ont déjà pratiqué un art martial.

Les pratiquants mineurs sont soumis à une autorisation conjointe des deux parents ou du tuteur légal, autorisant la pratique de la discipline enseignée à l'AR2. Formulaire à télécharger et à compléter en cliquant [ICI](#).

POUR FAIRE UN ESSAI GRATUIT :

Par téléphone ou mail, contacter au préalable Eddy ROS qui vous donnera rendez-vous pour accéder sur le site de l'école Nationale de Police de NIMES.

....Je vous renvoie dans la rubrique " les entraînements " afin de mieux nous connaître, et pour apprécier notre programme et notre progression pédagogique rigoureuse. cliquez [ICI](#)

LES INSTALLATIONS DE L'AR2 :

Au sein de l'école nationale de Police, vous bénéficiez d'un magnifique dojo chauffé et climatisé. Sur un parquet bois, vous trouverez ainsi un double tatami de judo, installé à demeure qui vous permet de vous entraîner dans les meilleures conditions.

Les installations professionnelles de l'ENP, mises à la disposition de notre association ( gage de compétence et de sérieux), nous permettent ainsi d'enseigner notre système de combat et de défense personnelle dans des conditions optimales.

...cela n'empêche pas toutefois le principe d'exécuter certains exercices " en mise en situation", sur le sol dur ou à l'extérieur afin de se rendre compte de la différence fondamentale entre les conditions privilégiées de l'entraînement en salle et les conditions réelles du théâtre d'action des agressions urbaines.

Notre devise reste et demeure : " Notre système est sportif par l'intensité physique des entraînements, mais n'est pas un sport à part entière car il est destiné à résister et à se défendre face aux agressions urbaines de toutes formes, dans toutes les conditions".